



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Pilotes

Question écrite n° 46045

### Texte de la question

M. Michel Bouvard appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur l'audit de l'inspection générale de l'aviation civile mettant en cause l'intérêt du SEFA de Grenoble implanté sur l'aéroport de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs. Le SEFA accomplit une tâche de formation des instructeurs de pilotes privés mais s'est aussi spécialisé dans le vol en montagne. Si cette fonction n'était plus remplie, il s'agirait d'un recul pour la pratique aérienne en montagne dont les conséquences tant économiques qu'en matière de sécurité seraient bien réelles. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement par rapport au résultat de cet audit.

### Texte de la réponse

Le marché de l'emploi des pilotes se caractérise par un fort taux de chômage des jeunes, une baisse de l'activité des écoles publiques et privées, et la perspective de la mise en place d'une réglementation européenne sur les brevets et les licences. Dans ce contexte, la direction générale de l'aviation civile (DGAC) procède à l'étude des perspectives de la formation aéronautique afin de faciliter les évolutions nécessaires au maintien et à l'adaptation de l'appareil de formation français. En effectuant une étude sur le service d'exploitation de la formation aéronautique (SEFA) de la DGAC, dont les centres dispensent une gamme variée de formations au pilotage, l'inspection générale de l'aviation civile a fourni une contribution importante à ce dossier. Toutefois aucune décision n'a été prise à partir des orientations recommandées sur l'avenir de ces centres, tous les éléments permettant d'arrêter à court terme ou moyen terme une position n'étant pas d'ailleurs disponibles. Si une orientation devait être prise, il va de soi que l'ensemble des partenaires intéressés, et notamment les élus des régions concernées, seraient consultés au préalable.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bouvard Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46045

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et tourisme

**Ministère attributaire :** équipement, logement, transports et tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 décembre 1996, page 6409

**Réponse publiée le :** 17 février 1997, page 825